

K-G PACKAGING
8001 KEELE STREET, P.O BOX 89
CONCORD; L4K 1Y8; ONTARIO
CANADA 905--669-9855

PRODUIT: H100 H/T NOIR LUSTRE**Section 01: IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ**

FABRICANT..... K-G PACKAGING INC.
8001 KEELE STREET P.O. BOX 89
ONTARIO
CANADA
L4K 1Y8
CANUTEC EMERGENCY #:1-613-996-6666(24HR)
NOM DE PRODUIT..... H100 H/T NOIR LUSTRE
FAMILLE CHIMIQUE..... SOLUTION DE RESIN MODIDIE.
POIDS MOLECULAIRE..... NON APPLICABLE.
FORMULE CHIMIQUE..... NON APPLICABLE.
NOMS DE MARQUE ET SYNONYMES..... H100 H/T NOIR LUSTRE
USAGE DE PRODUIT..... PEINTURE DE JET.
LIVRE DE FORMULA/LAB #..... 99-0257B.

Section 02: COMPOSITION/INGREDIENTS SUR LES COMPOSANTS

INGREDIENTS DANGEREUX	%	LIMITES D'EXP	#C.A.S.	DL/50, VOIE, ESPECE	CL/50 VOIE, ESPECE
ACETONE	15-40	750 ppm	67-64-1	>9750 mg/kg RAT - ORALE	>16000 ppm (4 h) RAT - INHAL
XYLENE	7-13	100 ppm	1330-20-7	4.3 g/kg RAT - ORALE	6350 ppm (4 h) RAT - INHAL
ETHYLBENZENE	0.1-1.0	100 ppm	100-41-4	5460 mg/kg RAT-ORALE	NON DISPONIBLE
TOLUENE	7-13	50 ppm	108-88-3	5000 mg/kg RAT - ORALE	8000 ppm (4 h) RAT - INHAL
ACETATE DE L'ETHER DU PROPYLENE GLYCOL	3-7	N/E	108-65-6	8500 mg/kg RAT - ORALE	>4345 ppm (6 h) RAT - INHAL
NOIR DE CARBONE	0.1-1.0	3.5 mg/m3	1333-86-4	>10000 mg/kg RAT - ORALE	NON DISPONIBLE
ISOBUTANE	5-10	1000 ppm	75-28-5	NON APPLICABLE	142,500 ppm (4h) RAT - INHAL
PROPANE	10-30	1000 ppm	74-98-6	>5000 mg/kg DERMAL-RÄBBITS	NON DISPONIBLE

Section 03: IDENTIFICATION DES DANGERS

VOIE DE PENETRATION INGESTION..... PEUT CAUSER DES MAUX DE TETE, DES NAUSEES, DES VOMISSEMENTS ET DES FAIBLESSES.
INHALATION AIGUE..... IRRITE LES VOIES RESPIRATOIRES. AGENT(S) DE PROPULSION - SIMPLE ASPHYXIANT.
CONTACT AVEC LES YEUX..... PEUT CAUSER DES IRRITATION.
ABSORPTION PAR LA PEAU..... AUCUNE DONNEES DISPONIBLE POUR LE MELANGE DE CE PRODUIT.
CONTACT AVEC LA PEAU..... PEUT CAUSER DES IRRITATION.
EFFETS D'EXPOSITION AIGUE..... VERTIGES, NAUSEES. IRRITATION DES YEUX ET DE LA PEAU.
EFFETS D'EXPOSITION CHRONIQUE..... LES SOLVANTS PEUVENT CAUSER UNE DERMITE DE CONTACT.
LIMITE D'EXPOSITION DU PRODUIT..... VOIR SECTION II.

Section 04: PREMIER SOINS

PREMIERS SECOURS EN CAS D'URGENCE..... CONTACT AVEC LES YEUX: RINCER LES YEUX A GRANDE EAU PENDANT AU MOINS 15 MINUTES ET CONSULTER UN MEDECIN. CONTACT AVEC LA PEAU: LAVER LA PEAU ATTEINTE A L EAU ET AU SAVON DOUX. INHALATION: SORTIE LA VICTIME AU GRAND AIR. INGESTION: NE PAS FAIRE VOMIR. OBTENIR IMMEDIATEMENT DES SOINS MEDICAUX.

Section 05: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

TEMPERATURE D'AUTO IMFLAMMATION..... 272-527.
PROCEDURES SPECIALES..... ON PEUT UTILISER L'EAU PROVENANT DES GICLEURS DE PULVERISATION POUR REFROIDIR LES CONTENANTS FERMES ET EMPECHER UN AUGMENTATION DE LA PRESSION LORS DE L'EXPOSITION A DES TEMPERATURES EXTREMES. PORTER UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME ET DES VETEMENTS DE PROTECTION.
INFLAMMABILITE..... HAUTEMENT INFLAMMABLE.
SI OUI, SOUS QUELLES CONDITIONS?..... CHALEUR EXCESSIVE, ETINCELLES ET FLAMMES.
MOYENS D'EXTINCTION..... DIOXYDE DE CARBONE, POUDRE CHIMIQUE, MOUSSE.
POINT D'ECLAIR (C), EN COUPELLE FERMEE .. LA VALEUR CONNUE LA PLUS BASSE EST L'ACETONE @ -18C.
TAG
SEUIL MAXIMAL D'INFLAMMABILITE..... 15.1.

PRODUIT: H100 H/T NOIR LUSTRE**Section 05: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

(% VOLUME) SEUIL MINIMAL D'INFLAMMABILITE.....	1.
(% VOLUME) DONNÉES SUR LES RISQUE D'EXPLOSION.	
SENSIBILITE AUX DECHARGES STATIQUES.....	NON APPLICABLE.
SENSIBILITE AUX CHOCS.....	NON APPLICABLE.
PRODUITS DE COMBUSTION	
PRODUITS.....	VAPEUR ET FUMÉE D'HYDROCARBURES. MONOXYDE DE CARBONE LORSQUE LA COMBUSTION EST INCOMPLETE.
PROJECTION DE LA FLAMME- AEROSOL	
EST CLASSEE COMME:.....	>15cm MAIS <100cm .
RETOUR DE FLAMME.....	NON.

Section 06: MESURES DE DÉCHARGEMENT ACCIDENTEL

PROCEDURES DE NETTOYAGE	ELOIGNER TOUTE SOURCE D'IGNITION. UTILISER UN MATERIAU ABSORBANT INERTE ET DES OUTILS QUI NE PRODUISENT PAS D'ÉTINCELLES. EVITER D'INHALER LES VAPEURS. AERER L'ENDROIT. EMPECHER L'ACCES AUX COURS D'EAU.
FUITE/DEVERSEMENT	

Section 07: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE.....	GARDER A L'ECART DES SOURCES DE CHALEUR, ETINCELLES, OU FLAMMES.
CONTROLES D'INGENIERIE.....	VENTILATION - LOCALE (MECANIQUE LORS DE L'UTILISATION A L'INTERIEUR DE FACON CONTINUE.
PRECAUTIONS A PRENDRE POUR LA MANUTENTION ET L'ENTREPOSAGE	RANGER DANS UN ENDROIT FRAIS ET BIEN AERE, DONT LA TEMPERATURE D'EXCEDE PAS 50 DEG C.
MATIERES SYNERGIQUES.....	AUCUN CONNU.

Section 08: PROTECTION DE L'EXPOSITION CONTROLS/PERSONAL

GANTS/TYPE.....	PORTER DES GANTS RESISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES.
RESPIRATOIRE/TYPE.....	LORS DE L'UTILISATION A L'INTERIEUR DE FACON CONTINUE, ON RECOMMANDE D'UTILISER UN RESPIRATEUR DU TYPE A CARTOUCHE (NIOSH/MSHATC 23C OU EGALER.
YEUX/TYPE.....	VERRES DE SECURITE.
CHAUSSURES/TYPE.....	PAS NORMALEMENT REQUIS.
AUTRE/TYPE.....	NON REQUIS.

Section 09: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ETAT PHYSIQUE.....	AEROSOL.
APPARENCE.....	NOIR.
ODEUR.....	CETONE.
SEUIL DE L'ODEUR.....	NON DISPONIBLE.
PRESSION DE VAPEUR(PSIG)(AER).....	55-65.
@ 20 C	
POINT D'EBULLITION.....	57 - 150.
TAUX D'EVAPORATION.....	PLUS DE 1.
ACETATE DE BUTYLE NORMALE	
DENSITE DE VAPEUR (AIR=1).....	PLUS DE 1.
(PAR POIDS)	
SOLUBILITE DANS L'EAU g/L (20°C).....	NON DISPONIBLE.
pH.....	NON APPLICABLE.
DENSITE (LIQUIDE).....	0.91-0.95.
COEFFICIENT DE REPARTITION EAU/HUILE.....	NON DISPONIBLE.
POINT DE CONGELATION:(°C).....	NON DISPONIBLE.
% DE LA VOLATILITE DE AEROSOL.....	83-84.
(PAR POIDS)	
DENSITE (AEROSOL).....	0.77-0.81.
% DE LA VOC DE AEROSOL (w/w).....	51-52.

Section 10: STABILITE ET REACTIVITE

PRODUITS DANGEREUX DE DECOMPOSITION.....	VAPEURS ET FUMÉE D'HYDROCARBURES. MONOXYDE DE CARBONE LORSQUE LA COMBUSTION EST INCOMPLETE.
STABLE CHIMIQUEMENT:	
OUI.....	SOUS DES CONDITIONS NORMALES.
NON, QUELLES CONDITIONS?.....	NON APPLICABLE.
COMPATIBILITE AVEC D'AUTRES SUBSTANCES.	
NO, LESQUELLES?.....	OXYDANTS PUISSANTS.
REACTIVITE, SOUS QUELLES CONDITIONS?....	NON APPLICABLE.
RISQUE DE POLYMERISATION DANGEREUSE..	NE SE PRODUIRA PAS.

Section 11: RENSEIGNEMENTS SUR LA TOXICITE

EFFETS DE REPRODUCTION.....	TOLUENE - ON A CONSTATE QU'UNE EXPOSITION REPETEE ET PROLONGEE AU TOLUENE (A DES NIVEAUX SUPERIEURS A ENVIRON 1500 mg/litre) SUR DES ANIMAUX FEMELLES ENCEINTES PEUT ETRE NUISIBLE AU DEVELOPPEMENT DU FOETUS. LORS DE CERTAINES ETUDES CHEZ DES ANIMAUX, DES EXPOSITIONS ELEVEES AU XYLENE, SOUVENT A DES NIVEAUX TOXIQUES POUR LA MERE, ONT AFFECTE LE DEVELOPPEMENT DE L'EMBRYON ET DU FOETUS. LA SIGNIFICATION DE CETTE OBSERVATION N'EST PAS CONNUE CHEZ L'HOMME.
-----------------------------	--

PRODUIT: H100 H/T NOIR LUSTRE**Section 11: RENSEIGNEMENTS SUR LA TOXICITE**

IRRITATION DU PRODUIT..... IRRITANT DES YEUX ET DE LA PEAU.
 CARCINOGENICITY/MUTAGENICITY..... XYLÈNE - CE PRODUIT CONTIENT L'ÉTHYLBENZÈNE (L'ÉTHYLBENZÈNE EST EN XYLÈNE).
 L'ÉTHYLBENZÈNE A ÉTÉ MONTRÉ AU CANCER DE CAUSE CHEZ DES ANIMAUX DE
 LABORATOIRE. LES ESSAIS DE TOXICITÉ EFFECTUÉS POUR DES EFFETS CHRONIQUES ET
 LA MUTAGÉNICITÉ ONT ÉTÉ AMORCÉ DE PLASTIQUE DE NÉGATIVE.FLEXIBLE. LA
 PERTINENCE DE CECI QUI TROUVE AVEC DES HUMAINS EST INCERTAINE. IARC A CLASSIFIÉ
 ETHYBENZENE COMME CARCINOGENE HUMAIN POSSIBLE.
 CAPACITE DE SENSIBILISATION DU PRODUIT.. INCONNU(E).
 TERATOGENESE..... AUCUNE INFORMATION N'EST DISPONIBLE ET AUCUN EFFET TERATOGENE NUISIBLE N'EST
 PRESUME.

Section 12: RENSEIGNEMENTS ECOLOGIQUE

ENVIROMENTAL..... NON DISPONIBLE.

Section 13: DECHETS

METHODE D'ELIMINATION..... NE PAS PERFORER OU JETER LES CONTENANTS AU FEU, MEME VIDES. ELIMINER
 CONFORMEMENT A LA REGLEMENTATION LOCALE,PROVINCIALE ET FEDERALE.

Section 14: L'INFORMATION DE TRANSPORT

CLASSIFICATION DU T.M.D..... BIEN DE CONSOMMATION (AEROSOLS, UN:1950, CLASS 2.1).
 D.O.T. CLASSIFICATION..... BIEN DE CONSOMMATION, ORM-D.

Section 15: LEGISLATION**RÈGLEMENTS CANADIENS**

CLASSIFICATION SIMDUT..... A,B5,D2A,D2B.
 CNFC SECTION 3.3.5..... NIVEAU 2.
 CEPA (Loi Canadienne De Protection D'Enviromental)..... TOUTES LES SUBSTANCES DANS CE PRODUIT SONT ÉNUMÉRÉES SUR LA LISTE
 CANADIENNE DE SUBSTANCES DE DOMISTIC (DSL) OU NE SONT PAS EXIGÉES POUR ÊTRE
 ÉNUMÉRÉES.

RÈGLEMENTS U.S.

NIVEAU DE HMIS - SANTE..... 2 HASARD MOYEN.
 NIVEAU DE HMIS - INCENDIE..... 4 HASARD SEVERE.
 NIVEAU DE HMIS - REACTIVITE..... 0 HASARD MINIMUM.
 HMIS ÉVALUANT LA PROTECTION PERSONNELLE..... B.
 NFPA CODE 30B..... NIVEAU 2.
 L'INFORMATION DE SARA 313 :..... CE PRODUIT CONTIENT LES SUBSTANCES SUIVANTES SUJET AUX CONDITIONS DE
 REPORTAGE DE LA SECTION 313 DU TITRE III DES AMENDEMENTS DE SUPERFUND ET DE
 L'ACTE DE REAUTHORIZATION DE LA PARTIE 372 DE 1986 ET 40 CFR : CAS # :
 NOMMÉ CHIMIQUE : *108-88-3 TOLUENE. *1330-20-7 XYLENE.
 *100-41-4 ETHYL BENZENE .
 CALIFORNIA PROPOSITION 65:..... LE RAPPORT SUIVANT EST FAIT AFIN D'ÊTRE CONFORME À L'EAU POTABLE SÛRE DE LA
 CALIFORNIE ET À L'ACTE TOXIQUE D'APPLICATION DE 1986 : AVERTISSEMENT: CE PRODUIT
 CONTIENT DES SUBSTANCES CHIMIQUES DECLAREES ARESPONSABLES DE CANCER,
 MALFORMATIONS CONGENITALES OU AUTRES ANORMALIES DE LA REPRODUCTION PAR
 L'ETAT DE CALAFORNIE. CAS # : NOMMÉ CHIMIQUE : *100-41-4
 ETHYL BENZENE IN XYLENE. *1333-86-4 CARBON BLACK
 TSCA (Acte Toxique De Commande De Substances des)..... TOUT LE COMPOSANT DE CE PRODUIT SONT ÉNUMÉRÉS SUR LE INVENTAIRE DE TSCA.
 V.O.C.(M.I.R.)..... TOUTES LES IMPURETÉS ACTUELLES DANS CE PRODUIT SONT EXEMPTES DE LA LISTE.
 EST CONFORME À CARB LA MIR = 1.85 POUR LES ENDUITS À HAUTES TEMPÉRATURES .

Section 16: AUTRE RENSEIGNEMENTS

NOTICE DE KG PACKAGING INC LES RENSEIGNEMENTS FIGURANT SUR LA PRESENTE FICHE SIGNALÉTIQUE SONT
 FOURNISGRATUITEMENT PAR K-G PACKAGING INC. BIEN QUE NOUS LES CROYONS
 FIABLES, ILS S'ADRESSENT A DES PERSONNES QUALIFIEES QUI S EN SERVENT A LEURS
 PROPRES RISQUES. K-G PACKAGING INC. N ASSUME AUCUNE RESPONSABILITE QUANT
 AUX EVENEMENTS QUI PEUVENT SE PRODUIRE OU AUX DOMMAGES QUI PEUVENT
 DECOULER DE LEUR UTILISATION. LES RENSEIGNEMENTS QUI APPARAISSENT SUR LA
 PRESENTE FICHE SIGNALÉTIQUE NE SE RAPPORTENT QU AU PRODUIT DESIGNÉ SUR
 CELLE-CI ET NE S' APPLIQUENT PAS A NUE UTILISATION AVEC D'AUTRES SUBSTANCES OU
 DANS AUTRES PROCÉDÉS.
 PREPARE PAR..... TECHNICAL SERVICES
 DATE DE PRÉPARATION OCT19/10